
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 10 mars 2022, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2022-081

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec ajout du point 4.1 Entente de financement -Projets AccèsLogis, cet ajout ayant été accepté par tous les membres du conseil présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. CORRESPONDANCE

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Entente de financement -Projets AccèsLogis

Résolution no 2022-082

ATTENDU QUE le projet d'habitation Pavillon Lasarrois (ci-après "Projet"), situé dans la Ville de La Sarre, a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (ci-après "ACL");

ATTENDU QUE ce projet de 24 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de constructions élevés;

ATTENDU QUE ce projet requiert un soutien financier;

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pourrait octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'entériner l'entente possible, s'il y a lieu, concernant la subvention à la Ville de La Sarre pour le financement du projet d'habitation Pavillon Lasarrois;

D'autoriser le maire, M. Yves Dubé, ainsi que la greffière, Mme Valérie Fournier, à signer ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

5. TRÉSORERIE

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Achat d'un bouteur

Résolution no 2022-083

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre nécessite un bouteur pour ses opérations;

ATTENDU QU'un véhicule usagé, dont les prix sont plus raisonnables, convient aux besoins de la Ville et que de tels véhicules sont peu disponibles sur le marché;

ATTENDU QUE l'achat d'un bouteur a été prévu au Plan triennal d'immobilisations ainsi qu'au règlement d'emprunt no 04-2021;

ATTENDU QUE les prix ont considérablement augmenté dernièrement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser l'achat d'un véhicule Caterpillar D5K2 LGP 2013, de l'entreprise Globoquip 9109-2791 Québec Inc., au montant total de 106 611,28 (taxes incluses);

D'autoriser le financement à même le règlement 04-2021, pour un montant de 90 378,14 \$, et à même le surplus pour un montant de 14 000 \$;

D'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur Richard Michaud, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la demande.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2022-084

La prochaine séance est prévue le 5 avril 2022 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 20.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière